

**OBJECTIF**

Les ressources humaines représentent la plus grande richesse de l'entreprise et nous souhaitons attirer et retenir les personnes possédant les plus hautes aptitudes et faisant preuve de la plus grande efficacité pour chaque poste au sein de celle-ci.

La politique suivante s'applique à l'ensemble de l'entreprise.

**POLITIQUE**

1. La rémunération sera déterminée par la nécessité d'attirer et de retenir des personnes très performantes.
2. La rémunération globale pour chaque poste sera fixée selon les tendances du marché pour des emplois similaires et dans des régions similaires.
3. Pour chaque poste, une portion appropriée de la rémunération globale sera variable et liée aux performances individuelles, ainsi qu'à celles de l'entreprise ou de la région.
4. L'équité interne sera maintenue afin que les personnes occupant des postes et des emplacements similaires soient traitées de manière juste.
5. L'entreprise encouragera les employés à saisir des opportunités raisonnables d'améliorer leurs compétences; celles-ci peuvent être liées à leur poste actuel ou à des postes auxquels ils peuvent raisonnablement aspirer.
6. Le Comité de la rémunération et de la gestion des ressources en personnel de direction évaluera et approuvera la rémunération pour tous les administrateurs de l'entreprise, à l'exception du PDG, y compris les avantages et les incitatifs à court et à long terme. Dans le cas du PDG, le Comité effectue une évaluation et une recommandation soumise à une approbation par le Conseil d'administration.
7. Toutes les décisions en matière de rémunération seront prises sans tenir compte de la race, de la couleur de la peau, des croyances, de la religion, de l'origine nationale, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'âge, du handicap, du statut d'ancien combattant ou de tout autre statut protégé par la loi.

**FIN DE LA POLITIQUE**